

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal



Ville de Montréal

Assemblée du 30 janvier 1995

Séance(s) tenue(s) le(s) 31 janvier 1995

Numéro de la résolution C095 00212

Article 18.1 Le président de l'assemblée appelle cet article de l'ordre du jour. Le Conseil est saisi du rapport suivant du Comité exécutif et des autres documents y relatifs :

LE COMITÉ EXÉCUTIF recommande, conformément au rapport du greffier et directeur du Service du greffe,

- 1.- d'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville, les contrats, actes ou documents qui ont été approuvés par le Conseil municipal;
- 2.- d'abroger la résolution 87 02819 du conseil en date du 14 avril 1987.

95 0007571

Montréal, le 18 janvier 1995

HD/JM/nd

Il est

Proposé par le conseiller Goyer  
Appuyé par la conseillère Eloyan

D'adopter ce rapport.

Le président de l'assemblée déclare cette motion adoptée.

Le greffier,

Léon Laberge

Vér.  
Fin. 4  
Greffie  
BAS (2)  
Cont.  
Notaires